

**Comité exécutif du
Programme du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
8 mars 2021
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
80^e réunion**

Actualisation des opérations du HCR en Afrique de l’Ouest et Afrique centrale

A. Aperçu de la situation

Aperçu et problèmes majeurs

Fin décembre 2020, l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale comptait 10,9 millions de personnes relevant de la compétence du HCR réparties dans 19 pays. Ce chiffre comprend 6,4 millions de déplacés internes et 1,3 million de réfugiés, en plus des rapatriés, des apatrides, des demandeurs d’asile et autres personnes relevant de la compétence de l’Organisation. Le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR dans la sous-région a augmenté de 1,7 million par rapport à l’année précédente, principalement à cause des plus de 1,4 million de nouveaux déplacés internes. La majorité des réfugiés venaient de la République centrafricaine (424 000), du Soudan (370 000), du Nigéria (305 000), du Mali (81 000) et du Cameroun (65 000).

Les conflits armés, le terrorisme et les troubles civils ont continué à déclencher des déplacements de population forcés. L’environnement est resté très difficile pour les travailleurs humanitaires, les groupes armés non étatiques ayant intensifié leurs activités dans toute la sous-région. Certaines régions qui avaient été accessibles n’ont plus été considérées comme sûres. Dans certaines situations, des escortes armées ont été mises en place par les gouvernements pour assurer la sécurité des travailleurs humanitaires. Au Burkina Faso, le lancement des vols du Service aérien d’aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS), mis en œuvre par le Programme alimentaire mondial (PAM), a rouvert l’accès à des régions, comme Djibo, et amélioré la fourniture de la protection et de l’assistance.

La pandémie de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19) a entravé les activités du HCR, favorisant l’innovation, l’adaptation et la redéfinition des priorités. La mobilisation des ressources a aussi été intensifiée afin de soutenir les réponses nationales à la pandémie et l’inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR. De nouvelles opportunités sont apparues, qui ont permis de renforcer les partenariats avec tout un éventail d’acteurs, dont les institutions financières régionales.

Le HCR a soutenu la construction de plus de 50 centres d’isolement et de mise en quarantaine, et la réhabilitation ou la construction de 60 établissements de santé, notamment au Cameroun, au Nigéria, au Sénégal et au Tchad. En outre, l’Organisation a aidé à former plus de 500 travailleurs de santé communautaires et 200 professionnels de santé, dont des médecins et des infirmières et infirmiers dans divers pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés dans la sous-région. Le HCR a également contribué à la réhabilitation et à l’équipement de 30 centres de traitement de la COVID-19, y compris au Burkina Faso, au Cameroun, en Guinée, au Nigéria, au Tchad et au Togo. L’Organisation a notamment fourni des ambulances, des concentrateurs d’oxygène et des respirateurs, ainsi que les médicaments et autres articles nécessaires. Au Cameroun, au Nigéria et au Tchad, le HCR a soutenu les systèmes de surveillance et d’alerte instaurés par les autorités sanitaires, notamment en fournissant un appui logistique aux équipes de réponse d’urgence.

La pandémie a sapé nombre des progrès accomplis par les réfugiés pour parvenir à l’autonomie et trouver un moyen d’existence. Les réfugiés ont été touchés de manière disproportionnée par les conséquences socio-économiques des confinements et la récession qui en a découlé. Beaucoup, en particulier dans les zones urbaines, se sont de nouveau tournés vers le HCR pour obtenir de l’assistance. L’Organisation a continué à plaider pour l’inclusion des réfugiés et des déplacés internes dans les plans de réponse nationaux, y compris pour la vaccination contre la COVID-19. D’autres actions de plaidoyer ont été menées auprès des acteurs du développement et des institutions financières, afin d’appuyer l’inclusion des réfugiés dans les plans de développement, ainsi que leur accès aux services et la suspension des prêts. Le HCR a également travaillé avec les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires, afin d’assurer l’intégration des réfugiés dans les initiatives portant sur les moyens d’existence.

Si les écoles sont restées ouvertes dans la plupart des pays pendant une partie de l’année, les régions qui accueillent des réfugiés ont été confrontées à de nombreux problèmes, notamment la distanciation physique dans les classes surpeuplées et le manque d’accès à l’eau et à des infrastructures sanitaires. La fréquentation scolaire a diminué pour diverses raisons, comme la peur des parents liée à la propagation de la COVID-19, et la pratique consistant à retirer des enfants de l’école pour les faire travailler ou pour conclure des mariages précoces afin de soutenir l’économie familiale, tandis que le manque d’accès aux programmes de télé-enseignement a porté davantage encore préjudice à l’éducation. L’insécurité a également nui à l’éducation, avec près de 4000 écoles fermées dans les régions touchées par un conflit au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Principales situations de déplacement

La situation au Sahel est restée préoccupante, comme l’a illustré le nombre total de personnes déplacées de force dans le centre du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger), qui a atteint 2 millions fin 2020. Les plans d’intervention d’urgence ont été actualisés dans les pays déjà touchés ou susceptibles d’être touchés par la situation au Sahel, notamment le Burkina Faso, le Niger, le Mali et le Tchad, ainsi que les États côtiers de la Côte d’Ivoire, du Ghana et du Togo. Afin d’assurer la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako et de ses conclusions, le Processus de Bamako a été lancé en octobre 2020, avec la participation des pays du G5 Sahel¹.

Fin 2020, le bassin du lac Tchad comptait en tout 3,2 millions de personnes déplacées de force (2,9 millions de déplacés internes et 304 600 réfugiés). Malgré la persistance des problèmes humanitaires, le HCR a renouvelé ses efforts visant à trouver des solutions durables afin de répondre à la situation de déplacement forcé dans la région. Compte tenu de la nature prolongée de la situation, le HCR a adopté une approche axée sur les solutions, en mettant l’accès sur l’enregistrement des faits d’état civil, l’octroi de documents, la résilience et l’autonomie. La réponse d’urgence aux nouveaux besoins humanitaires a été maintenue.

Outre les plus de 600 000 réfugiés de la République centrafricaine qui se trouvaient déjà dans les pays voisins, quelque 100 000² personnes ont fui au Cameroun, au Congo (République du), en République démocratique du Congo et au Tchad. Entre-temps, le nombre de déplacés internes est passé de 100 000³ à plus de 600 000.

À la suite des incidents intercommunautaires qui se sont produits au Soudan, dans l’ouest du Darfour, en décembre 2020 et janvier 2021, le Tchad a reçu 4300 nouveaux réfugiés dans la province orientale de Ouaddai. Ces réfugiés sont accueillis dans le camp de Kouchaguine-Moura, où le Gouvernement du Tchad, le HCR et ses partenaires leur fournissent une protection et une assistance, après leur transfert depuis la zone frontalière.

¹ Le G5 Sahel est un cadre institutionnel de coordination de la coopération régionale en matière de politique de développement et de questions de sécurité en Afrique de l’Ouest. Il comprend les cinq pays du Sahel que sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

² Statistiques gouvernementales de fin janvier 2021.

³ D’après les statistiques du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, de fin janvier 2021.

En Côte d'Ivoire, la peur des violences liées à l'élection présidentielle en octobre 2020 a provoqué un nouvel exode d'environ 29 300 personnes, dont 6400 avaient déjà fait l'objet d'un enregistrement biométrique au Libéria, portant à près de 50 700 le nombre total de réfugiés de la Côte d'Ivoire dans la région (principalement au Ghana, en Guinée et au Libéria). La réponse du HCR à ce nouvel afflux a notamment pris la forme de l'enregistrement et de l'octroi de documents, de l'inscription des enfants dans les écoles, et de la fourniture d'articles de secours essentiels et d'un abri aux plus vulnérables. Les tensions socio-politiques apparues pendant la période électorale ont fortement diminué depuis et ont ouvert de nouvelles possibilités de retour aux déplacés.

B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales

Rapatriement volontaire

En 2020, avant la fermeture des frontières due à la COVID-19 et avant les élections présidentielles en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire, qui ont provoqué la suspension des activités de rapatriement volontaire vers ces deux pays, près de 5000 réfugiés centrafricains et 330 réfugiés de Côte d'Ivoire ont pu regagner leur pays. En Côte d'Ivoire, la situation s'améliore grâce au dialogue instauré après les élections. Des discussions sont en cours pour relancer la feuille de route relative à la mise en œuvre de solutions globales pour les réfugiés ivoiriens adoptée fin 2018. La nouvelle feuille de route devrait inclure les nouveaux réfugiés ivoiriens.

Au Nigéria, quelque 11 500 réfugiés sont rentrés spontanément (sans l'assistance du HCR) dans le nord-est du pays. En août 2020, le Gouvernement de l'État de Borno a annoncé un plan prévoyant d'organiser le retour des déplacés internes dans 12 municipalités de l'État. À la suite de cette décision, quelque 12 000 déplacés internes étaient rentrés dans la ville de Baga en octobre 2020.

Intégration locale et dispositifs de séjour alternatifs

Au Niger, le travail visant à assurer l'intégration socio-économique des réfugiés dans les systèmes nationaux, y compris l'éducation et la santé, a continué à être soutenu par la Banque mondiale, par l'intermédiaire du sous-guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil de l'Association internationale de développement (IDA-18). Le plan pluriannuel devrait bénéficier à quelque 160 000 réfugiés via la promotion de possibilités d'avoir un moyen d'existence et le renforcement des services publics élémentaires dans les régions qui accueillent des réfugiés. Fin 2020, un permis de résidence de cinq ans a été renouvelé pour près de 2000 réfugiés libériens au Ghana, leur permettant de travailler légalement dans leur pays. Au Tchad, l'approche consistant à ne pas installer les réfugiés dans des camps a été maintenue et tous les nouveaux réfugiés ont été intégrés dans les villages d'accueil. L'objectif est de transformer 30 % des camps de réfugiés en villages d'ici à 2024, afin de faciliter une intégration socio-économique plus inclusive, d'augmenter l'accès aux moyens d'existence et aux possibilités économiques, d'améliorer les infrastructures et de renforcer la cohésion.

Des efforts similaires sont également en cours pour soutenir l'intégration des déplacés internes, en particulier lorsque le retour dans leur lieu d'origine ne peut être prévu. Par exemple, dans des parties de l'État de Borno, dans le nord-est du Nigéria, le HCR plaide pour la transformation de la stratégie de retour existante en une stratégie de solutions.

Réinstallation

Confrontées à des défis sans précédent, les opérations du HCR se sont rapidement adaptées afin d'assurer la continuité des activités de réinstallation dans la sous-région en 2020. Après des ajustements physiques et logistiques, des entretiens à distance ont été organisés dans toutes les opérations de réinstallation critiques. Ce système a permis de poursuivre le traitement des cas vulnérables, tout en respectant les mesures de prévention de la COVID-19 et en maintenant des normes d'intégrité rigoureuses. Les opérations ont renforcé les activités d'orientation et

d’envoi de messages, en particulier pour les réfugiés qui avaient subi les conséquences des retards de départ. Malgré les problèmes importants que pose la pandémie, aggravés dans certains pays par une situation de sécurité instable, près d’un millier de réfugiés vulnérables dans la sous-région ont pu partir pour être réinstallés en 2020.

Promotion d’un environnement de protection favorable

Une nouvelle loi sur l’asile a été adoptée au Tchad en 2020, visant à renforcer la protection des réfugiés et des demandeurs d’asile. Cette loi servira aussi de guide pour l’instauration d’un système d’asile national efficace, objectif visé dans le cadre du mécanisme du Groupe d’appui à la capacité d’asile, et d’un processus équitable de détermination du statut de réfugié.

Un nouveau comité technique a été établi au Niger afin de réformer le système d’asile institutionnel et normatif. Un système d’accueil adéquat sera mis en place, permettant l’enregistrement et l’octroi de documents aux demandeurs d’asile et aux réfugiés, tout en fournissant un soutien varié destiné à répondre à leurs besoins essentiels. La réforme facilitera l’accès des demandeurs d’asile et des réfugiés au système d’accueil national dans tout le pays, en particulier à Agadez. Elle conduira aussi à la numérisation des activités de la Commission d’éligibilité nationale. Ainsi, les demandeurs d’asile pourraient facilement obtenir des informations actualisées sur le traitement de leur demande.

Mouvements mixtes

La majorité des personnes déplacées originaires de l’Afrique de l’Ouest et de l’Afrique centrale restent dans la sous-région. Toutefois, les communautés d’accueil sont débordées et les gouvernements, confrontés à leurs propres problèmes de développement nationaux, se battent pour fournir les services essentiels et des moyens d’existence. En outre, l’insécurité croissante, alliée à l’absence de soins de santé et de possibilités éducatives, ainsi que l’absence de solutions, conduisent souvent à des mouvements secondaires dans la sous-région, et parfois à une poursuite des déplacements vers le Nord de l’Afrique et l’Europe, malgré les risques que cela implique. Les difficultés d’accès à l’enregistrement, les longues périodes d’attente pour obtenir un entretien de détermination du statut de réfugié et l’absence de documents légaux sont d’autres raisons qui sont à l’origine des mouvements secondaires.

Les mouvements secondaires de réfugiés et de déplacés internes dans la région du Sahel et du bassin du lac Tchad sont courants à cause de l’insécurité qui règne dans les communautés d’accueil. Au Mali, le suivi de la protection et des frontières permettent de penser que certains groupes armés sont de plus en plus impliqués dans le trafic illicite et la traite des personnes, bien que l’on ne sache pas très bien dans quelle mesure ce phénomène a touché les réfugiés et les migrants. Le HCR continue à travailler en collaboration avec ses partenaires afin d’identifier et d’orienter les personnes ayant besoin de la protection internationale.

Apatridie

Les efforts visant à lutter contre l’apatridie dans la sous-région ont continué à produire des résultats tangibles, y compris concernant la collecte de données, les réformes légales et les recherches. En septembre 2020, la Côte d’Ivoire est devenue le premier pays africain à établir des procédures de détermination du statut de réfugié inscrites dans le droit. Cela permettra aux apatrides d’avoir accès aux droits inscrits dans la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Le rapport final de l’opération de cartographie de l’apatridie menée en Côte d’Ivoire a révélé que le nombre de personnes victimes d’apatridie ou exposées à un risque immédiat d’être apatrides dépassait 1,6 million de personnes. Fin 2020, la deuxième édition du cours sur l’apatridie et la nationalité destinée aux praticiens de langue française a été organisée conjointement par l’Université catholique pour l’Afrique centrale et le HCR à Yaoundé, au Cameroun. Un total de 60 participants issus de 30 pays ont pris part au cours virtuel, qui a été principalement dispensé par des formateurs de toute l’Afrique. Cette formation annuelle contribue à stimuler l’intérêt des milieux universitaires pour l’apatridie et à faire en sorte que les réformes juridiques nécessaires pour prévenir l’apatridie reposent sur des analyses approfondies.

En 2020, les Gouvernements du Nigéria et de la Sierra Leone ont adopté des plans d'action nationaux destinés à lutter contre l'apatridie. Au Mali, les recommandations du rapport final de l'étude sur l'apatridie, publiées en décembre 2020, aideront à actualiser le plan d'action national du pays.

En décembre 2020, une feuille de route régionale sur la mise en œuvre des engagements pris lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie, qui s'est tenu pendant la 70^e session du Comité exécutif, et du Forum mondial sur les réfugiés a été adoptée au cours d'une réunion destinée à faire le point de la situation organisée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et le HCR.

Déplacés internes

La région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale abrite actuellement quelque 6,4 millions de déplacés internes, soit 25 % de plus qu'au début 2019, principalement à cause d'une forte augmentation des déplacements dans le centre du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger). Les autres principaux moteurs du déplacement interne dans la région ont été la crise dans le bassin du lac Tchad et la poursuite de l'instabilité au Cameroun et en République centrafricaine. Dans le seul Tchad, 200 000 personnes ont été nouvellement déplacées à l'intérieur.

Les personnes qui souhaitaient rentrer chez elles n'ont souvent pas pu le faire à cause de la poursuite de l'instabilité et ont souvent dû se déplacer plus loin encore. L'escalade de la violence a désormais poussé plus d'un million de personnes à quitter leur foyer au Burkina Faso. Les attaques menées par des groupes armés dans le nord et l'est du pays ont contraint des personnes à se déplacer à maintes reprises, et leur nombre ne cesse d'augmenter.

Dans le bassin du lac Tchad, le conflit a exacerbé les vulnérabilités existantes, détruit les moyens d'existence et démantelé les systèmes de protection sociale. Ces facteurs ont accru l'exposition de beaucoup de jeunes filles et de femmes à l'exploitation et aux abus sexuels, à l'esclavage sexuel et autres violations graves des droits humains, en particulier au Nigéria.

En République centrafricaine, l'amélioration des conditions de sécurité dans certaines régions et la signature d'un accord de paix en février 2019 ont permis à certains déplacés internes de rentrer chez eux. Toutefois, le nombre de ceux qui n'ont pu retourner dans leur lieu d'origine à cause de l'insécurité est beaucoup plus élevé. Plusieurs problèmes subsistent sur les fronts politique, humanitaire, de la sécurité et du développement, en particulier après l'épisode récent de violence lié aux élections présidentielles.

Pour répondre à la situation dans le centre du Sahel, le HCR et ses partenaires ont fourni des services de santé essentiels à quelque 115 000 personnes et un soutien psychosocial et de santé mentale à près de 14 000 personnes (y compris à des enfants, des parents et des premiers dispensateurs de soins). Près de 13 400 ménages considérés comme étant les plus vulnérables et touchés par la COVID-19 ont obtenu une aide pour les moyens d'existence. En outre, quelque 106 300 personnes relevant de la compétence du HCR ont reçu une aide en termes d'et quelque 10 300 autres ont reçu des articles de secours essentiels et des subventions en espèces à des fins multiples, tandis que plus de 850 000 personnes ont bénéficié de services de protection.

La mise en œuvre de la Politique sur l'engagement du HCR dans les situations de déplacés internes, de 2019 (politique sur les déplacés internes), devrait aider à répondre aux besoins essentiels, en particulier dans les opérations qui connaissent une explosion du déplacement interne. La politique sur les déplacés internes vise à inciter davantage encore les États à œuvrer à la mise en place de solutions durables et à allouer des ressources supplémentaires aux situations de déplacés internes prolongées.

Suivi de la protection

Fin 2020, le nombre de partenaires actifs participants à « Protection 21 » (P21), système régional harmonisé de suivi de la protection, était passé de deux (HCR et Conseil danois pour les réfugiés (DRC)) à huit. De même, le nombre de pays est passé de trois dans la phase pilote (Burkina Faso, Mali et Niger) à cinq, avec l’arrivée de la Côte d’Ivoire et du Liberia. Le projet est actuellement mis sur pied au Nigéria et au Tchad.

Le système P21 a facilité l’analyse des situations de protection transfrontalières et la mise en évidence des tendances pour les pays du centre du Sahel. Le suivi montre que 50 % des mouvements de population de la région consistent en nouveaux déplacements et nouvelles arrivées, suivis par 29 % de retours dans les régions d’origine. Les problèmes de violence sexuelle qui touchent les femmes sont notamment le mariage précoce/forcé (21 %), la violence physique (15 %) et les mutilations génitales féminines (MGF) (12 %). Les enfants de la région sont victimes de graves problèmes, dont le travail forcé (32 %) et le mariage forcé (21 %), alliés au manque d’accès à l’éducation. Plus de 50 % des enfants dont la situation a été étudiée lors de la période de suivi n’étaient pas scolarisés.

Prévention et intervention en matière de violence sexuelle

La situation humanitaire et la pandémie ont conduit à une forte augmentation de la violence sexuelle, qui reste l’un des principaux problèmes de protection. Sur les 10 pays qui affichent la plus forte prévalence de mariages des enfants au monde, six⁴ se trouvent dans la région. Conformément à sa stratégie régionale de protection pour le Sahel, ainsi qu’à sa nouvelle politique contre la violence sexuelle, le HCR a intensifié ses programmes de lutte contre ce phénomène dans toute la sous-région. Des audits de sécurité et des évaluations ont été menés, et des cliniques mobiles ont été installées, fournissant des services à plus de 2000 survivant(e)s. Pendant la pandémie, le HCR a adapté ses interventions visant à lutter contre la violence sexuelle par diverses initiatives, comme des services à distance avec utilisation du téléphone et de WhatsApp, et en renforçant les activités innovantes de prévention dirigées par la communauté portant sur le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines, et la violence sexuelle et domestique. Le HCR a également intensifié sa collaboration avec les stations de radio communautaires.

Éducation

Depuis la fermeture des écoles en mars 2020 à cause de la COVID-19, le HCR a aidé les ministères de l’éducation de la région à faire en sorte que les enfants et les jeunes déplacés de force puissent avoir accès à l’éducation. Des programmes d’apprentissage à distance ont été rapidement élaborés et mis en œuvre, touchant plus de 100 000 enfants réfugiés, déplacés internes et membres des communautés d’accueil. En outre, un appui essentiel a été fourni pour permettre la réouverture des écoles et la reprise des cours dans un environnement sûr. Le HCR a construit ou réhabilité plus de 80 classes dans la région du Sahel, tandis que 380 écoles ont bénéficié d’interventions en matière d’eau, d’assainissement et d’hygiène. Environ 2000 enseignants ont été formés afin d’assurer des pratiques sûres au moment de la reprise des cours. Le retour à l’école a également été soutenu par des actions ciblées, comme des campagnes sur le sujet et des messages à l’intention de la communauté, des aides et des subventions en espèces, des indemnités de transport et une aide en nature, dont une distribution de nécessaires scolaires.

Mise en œuvre opérationnelle du Pacte mondial sur les réfugiés

En décembre 2020, une manifestation destinée à faire le point de la situation a été organisée à titre de suivi des engagements pris pour la sous-région lors du Forum mondial sur les réfugiés. Sur les 55 engagements pris lors du Forum en décembre 2019 pour l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale, 20 en sont au premier stade de la mise en œuvre, 32 sont bien avancés et trois sont achevés. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, la collaboration avec les

⁴ Ces pays sont le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Nigéria, la République centrafricaine et le Tchad.

acteurs du développement a été renforcée, l'accent étant mis sur les situations du centre du Sahel, du bassin du lac Tchad et de la République centrafricaine. Dans le cadre de la réponse à la COVID-19, le HCR a également travaillé en partenariat avec la Banque africaine de développement afin de fournir un appui aux pays du G5 Sahel.

C. Information financière

Le budget approuvé par le Comité exécutif en octobre 2019 pour la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale s'élevait à 555,7 millions de dollars E.-U. Fin 2020, il avait augmenté de 109,3 millions de dollars E.-U., atteignant 665 millions de dollars E.-U., et incluait les budgets supplémentaires de 59,7 millions de dollars E.-U. pour renforcer les activités de protection et d'assistance dans le Sahel, et de 69,2 millions de dollars E.-U. pour la réponse à la COVID-19.

En outre, des crédits de 7 millions de dollars E.-U. ont été transférés de la réserve d'urgence afin d'aider les pays à mettre sur pied des premières réponses d'urgence en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Libéria et au Tchad.

Les besoins financiers globaux pour 2021 s'élèvent à 724,7 millions de dollars E.-U., dont 69,4 millions de dollars E.-U. pour lutter contre les répercussions socio-économiques de la COVID-19 sur les personnes relevant de la compétence du HCR.
